

## [Tout savoir sur le Baptême catholique](#)

**Baptiser, signifie plonger dans l'eau.** À l'origine, il avait pour mission de purifier l'âme et de supprimer les péchés. Il s'agit d'un sacrement très important pour l'église catholique car il marque l'entrée de l'enfant dans la communauté chrétienne et comme le disait Tertullien, un auteur du second siècle « on ne naît pas chrétien, mais on le devient », grâce au baptême.



**Pour l'église, faire baptiser son enfant traduit la volonté des parents à élever leur enfant dans la foi chrétienne et l'on baptise son enfant pour lui transmettre des valeurs et des principes moraux afin qu'il adhère plus tard à la religion chrétienne.**

La cérémonie du baptême a généralement lieu dans les 2 ans après la naissance de l'enfant mais les adultes aussi peuvent se faire baptiser. Au moment où l'officiant verse l'eau bénite sur la tête de l'enfant cela signifie l'union à Dieu, Père, Fils et l'Esprit Saint, C'est pourquoi la formule de la Trinité « je te baptise au nom du père du fils et du Saint esprit et prononcé ».

### **Les conditions à respecter pour le baptême catholique**

Tout d'abord un enfant ne peut pas être baptisé sans le consentement d'au moins un de ces deux parents. Le parent doit exprimer par écrit sa non- opposition ou son refus. Il est à noter que, dans la mesure où les parents sont les seuls responsables légaux de leur enfant, ils sont les seuls à pouvoir décider de leur baptême.

Une personne non baptisée peut faire baptiser son enfant sous certaines conditions : il faut que le deuxième parent soit baptisé ou que le parrain et la marraine soient baptisés et ce, afin que l'enfant puisse être guidé dans sa foi

**Il est tout à fait possible de baptiser un enfant adopté.** Il s'agira d'un baptême classique si les parents sont certains que l'enfant n'a pas déjà été baptisé ou bien d'un baptême « sous conditions » si les parents ne savent pas si l'enfant adopté a déjà été baptisé L'organisation d'un baptême catholique

**Le livret de famille et une fiche d'inscription au baptême vous seront demandés par l'église.** Nous vous recommandons de contacter suffisamment tôt votre paroisse afin de déterminer la date de la cérémonie.

**Lorsque les parents décident de faire baptiser leur enfant, il leur est demandé de participer à des réunions préparatoires qui sont obligatoires afin de réfléchir au sens de leur demande de baptême et à leur engagement de donner une éducation chrétienne à leurs enfants.** Un livret de préparation au baptême est également remis aux parents afin qu'ils puissent choisir les textes qui seront lus.



**La cérémonie a lieu généralement dans la paroisse du domicile des parents.** Pour faire baptiser son enfant dans une église, vous devrez demander une dispense aux curés de votre paroisse et de celle choisie.

L'acte de baptême est un document qui sera remis aux parents à la fin de la cérémonie. Pour le réaliser vous devrez fournir un **extrait de naissance** de l'enfant, **le carnet de mariage si vous êtes mariés.** Ce document sera utile pour l'inscription au catéchisme, la première communion, la confirmation, le mariage ou encore pour être parrain et marraine.

**[Fiche d'inscription ICI](#)**

**[feuille préparation de la cérémonie ICI](#)**

**[Feuille de Chants ICI](#)**